



## LE CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE S'ENGAGE OFFRE DÉDIÉE AUX JEUNES INSTALLÉS AGRICOLES

1

### Banque au quotidien

Bénéficiez de conditions dédiées.

#### ■ Eurocompte AGRI

Le contrat unique regroupant tous les services bancaires nécessaires à la gestion de votre exploitation : tenue du compte, banque à distance, envoi des chèquiers...

2

### Financement de votre projet

Bénéficiez d'un financement adapté et modulable<sup>(1)</sup>, sans plafond et sans frais de dossier pour faire face aux aléas.

Bénéficiez également de la possibilité de mettre en place :

- des remboursements anticipés sans frais<sup>(2)</sup>
- une suspension d'échéances en capital sur les prêts éligibles<sup>(2)</sup>

#### ■ Assurances des emprunteurs

Des conditions de garanties, formalités et tarifs adaptés auprès de notre assureur ACM.

#### ■ Installation aidée

Découvrez la DJA (Dotation Jeune Agriculteur) ou l'ARSI (Aide Régionale Spécifique à l'Installation). Ces aides peuvent vous être avancées en attendant leur versement<sup>(2)</sup>.

Découvrez le magazine  
dédié aux agriculteurs

Agri Mutuel

## Enveloppe de bienvenue<sup>(3)</sup>

Tout jeune installé, aidé ou non aidé, ayant réalisé son financement d'installation au Crédit Mutuel peut bénéficier d'une enveloppe de 1 000 € pour bâtir son projet. Cette enveloppe peut être répartie dans les thématiques suivantes :

### ■ Protéger vos proches et votre exploitation

Pour vos proches :

- **Protection Entreprise et Plan Prévoyance AGRI :**  
prise en charge de votre cotisation dans la limite de 300 €.
- **Complémentaire Santé Pro / Santé collective :**  
prise en charge de votre cotisation dans la limite de 150 €.

Pour votre exploitation :

- **Assurance Multirisque Climatique des Récoltes :**  
prise en charge dans la limite de 300 €.

### ■ Financer

- **Agridispo ou Crédit Mutuel Appro :**  
jusqu'à 600 € de prise en charge des intérêts de votre financement court terme.

### ■ Travailler en groupe

**Prise en charge des frais d'une année d'adhésion à un collectif professionnel :** 150 € [Syndicat(s) : notamment Jeunes Agriculteurs / GEDA (Groupement d'Études et de Développement Agricole) / CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) / autres organismes techniques].

### ■ Se former et être accompagné

**Prévisionnel d'installation :** 350 €.

**Inscription à une formation professionnelle :** 350 €.

### ■ Vendre en circuit court

Bénéficiez de notre offre dédiée aux circuits courts et profitez du « + Formation » : jusqu'à 150 € en complément des 1 000 € de votre enveloppe.

Facilitez vos encaissements en bénéficiant d'une prise en charge de 100 € pour l'installation de votre TPE (Terminal de Paiement Électronique physique ou en ligne).

**Parlez-en à votre conseiller!**

**Crédit  Mutuel**

(1) Plus ou moins 3 ans sans dépasser la durée globale de 15 ans, différé possible jusqu'à 3 ans maximum.

(2) Après étude et analyse de votre demande et sous réserve d'acceptation de votre dossier.

(3) Aide financière de 1 000 € (sous forme d'options à choisir dans une liste) utilisable dans les 3 ans suivant l'installation.

